



[WWW.CAF.FR](http://WWW.CAF.FR)

# Mon compte, tout savoir sur votre dossier en ligne

Votre situation, vos paiements, vos attestations et vos démarches en ligne....  
Tout votre dossier allocataire se trouve dans la rubrique **Mon Compte du caf.fr**



## TRAVAIL SOCIAL

## Vous souhaitez rencontrer un travailleur social de la Caf

**V**otre situation familiale évolue : vous attendez ou adoptez un enfant, vous vous séparez, vous souhaitez vous engager dans la vie professionnelle après une période d'inactivité, vous avez des questions sur votre logement... ou encore vous vivez un événement difficile.

Un travailleur social de la Caf du Rhône est à votre disposition pour vous accueillir et vous écouter sur tous les sujets qui vous interrogent et vous accompagner dans votre réorganisation familiale, dans vos choix et vos prises de décisions en vous aidant à faire un point sur votre situation actuelle et à venir.

Il pourra vous informer sur vos droits et sur toutes les démarches à effectuer en vous orientant vers les personnes et partenaires compétents.

En téléphonant au 04 72 68 38 13 les lundis, mercredis et jeudis matins de 9h00 à 12h00, une secrétaire sociale pourra vous proposer un rendez-vous avec un travailleur social le plus proche de votre domicile tous les jours sauf les jeudis après-midi :

→ **au siège de la Caf à Lyon**  
de 8h00 à 16h00  
67 boulevard Vivier Merle

→ **sur le site de Villefranche-sur-Saône**  
de 8h00 à 16h00  
236 rue Boiron

→ **dans les antennes de la Caf du Rhône**  
de 8h30 à 12h15  
et de 13h30 à 16h30

- ✓ antenne de Vaulx-en-Velin  
3 avenue Dimitrov
- ✓ antenne de Rillieux-la-Pape  
avenue de l'Europe
- ✓ antenne de Vénissieux  
17 place de la Paix
- ✓ antenne d'Oullins  
44 avenue Jean Jaurès

© ISTOCK/GETTY IMAGES / © STURTI/ISTOCK/GETTY IMAGES

## PRATIQUE

## L'aide au logement pour les étudiants

Simple, rapide et sécurisée, la demande d'aide au logement des étudiants doit se faire obligatoirement en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**L**a Caf peut, sous certaines conditions, vous verser une aide au logement si vous résidez dans un appartement ou en résidence universitaire et payez un loyer. Avant de compléter votre demande d'aide au logement, faites une simulation sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) pour connaître, en quelques minutes, l'estimation du montant de votre aide. Rendez-vous dans la rubrique Les services en ligne / Estimez vos droits / les aides au logement.

### Quand et comment faire votre demande ?

Vous devez compléter votre demande en ligne dès l'entrée dans les lieux. Sur le Caf.fr, cliquez sur la rubrique «Les services en ligne» puis «Faire une demande de prestation».

Avant de commencer, munissez-vous de l'adresse de votre logement, des coordonnées de votre bailleur, du montant du loyer et d'une adresse mail valide. Si vous n'êtes pas allocataire, préparez également votre relevé d'identité bancaire, le montant de vos ressources 2015 ainsi que le n° d'allocataire de vos parents et leur Caf d'appartenance le cas échéant.

En fin de procédure, vous pouvez joindre les pièces justificatives éventuellement réclamées au format dématérialisé.

L'aide au logement est effective à partir du mois suivant l'entrée dans les lieux. Le premier paiement est généralement versé deux mois après la demande. Par exemple : si vous effectuez votre demande en ligne en septembre, votre droit sera ouvert en octobre et vous recevrez votre premier paiement début novembre.

### Bon à savoir

⇒ Si vous bénéficiez d'une aide au logement, vos parents ne percevront plus d'allocations de la Caf en votre faveur.

⇒ Vous ne devez pas avoir de lien de parenté avec le bailleur y compris par l'intermédiaire d'une société.

⇒ Le bail de location doit être établi au nom de l'étudiant.

⇒ Nouveaux demandeurs, renseignez votre n° de portable : vous recevrez votre mot de passe par SMS dès la fin de votre demande en ligne et accédez ainsi à votre espace «Mon Compte».

⇒ Actuels bénéficiaires : pensez à signaler à la Caf si vous conservez votre logement pendant l'été.



EN BREF

## IMPÔTS

### En mai, déclarez vos revenus sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Vous n'avez plus que quelques semaines pour déclarer vos revenus ! Que vous soyez imposable ou non, il est nécessaire d'effectuer cette démarche. En effet, la Caf a besoin de ces informations pour déterminer le montant des prestations auxquelles vous pouvez prétendre. Pour cela, la Caf récupère chaque année le montant de vos revenus auprès des Impôts. Alors, si vous n'avez pas encore déclaré vos revenus, rendez-vous vite sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).



[WWW.CAF.FR](http://WWW.CAF.FR)

### Déclarez vos changements de situation : en ligne, c'est mieux !

Pour ne pas devoir rembourser des prestations perçues à tort, il est impératif de signaler rapidement tout changement de situation. Avec le site [caf.fr](http://caf.fr), déclarez en ligne vos changements dans «Mon compte / modifier ma situation». Quelques clics suffisent pour signaler un changement de situation familiale ou professionnelle, une nouvelle adresse, un nouveau compte bancaire, un numéro de téléphone ou un courriel.



WWW.CAF.FR

# Mon Compte, tout savoir sur votre dossier en ligne

Votre situation, vos paiements, vos attestations et vos démarches en ligne... Tout votre dossier allocataire se trouve dans la rubrique **Mon Compte du caf.fr**

**P**our consulter votre dossier allocataire et faire vos démarches en ligne, connectez-vous à la rubrique **Mon Compte** du [www.caf.fr](http://www.caf.fr) avec vos identifiants (code postal, n° allocataire, jour et mois de naissance, mot de passe personnel). Vous visualisez ainsi votre situation, vos droits et paiements ainsi que vos dernières démarches en ligne.

Dans cet écran, **la Caf a la possibilité de vous adresser un message d'alerte**. Par exemple, pour vous rappeler qu'elle attend une pièce justificative pour instruire votre demande.

Depuis cet espace vous avez **un accès direct à toutes les démarches en ligne** proposées par le Caf.fr. Vous pouvez faire une estimation de droits au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation logement ou encore aux différents volets de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Pratique, comme vous vous situez dans la rubrique **Mon Compte**, certaines informations (notamment votre situation) sont pré remplies.

En ligne, vous pouvez également **saisir une demande de prestation** (aide au logement ou complément de mode de garde), **enregistrer un changement de situation en ligne**, **déclarer vos ressources trimestrielles** (pour le calcul du RSA, de la prime d'activité) et **la scolarité de vos enfants** âgés de 16 à 18 ans (pour le calcul de l'allocation de rentrée scolaire).

Sachez enfin que vous avez la possibilité de **transmettre les pièces justificatives** éventuellement demandées en fin de téléprocédure.

**Mon Compte** vous permet **d'imprimer des attestations de paiement** mensuel ou sur une autre période souhaitée.



## Vous êtes mobile ? L'application «Caf - Mon Compte» pour smartphone aussi !

Téléchargez gratuitement l'application mobile sur les stores. Vous pourrez vérifier les informations connues de votre Caf et modifier, si nécessaire, vos coordonnées, accéder rapidement à vos 10 derniers versements (dates et montants) en parcourant votre historique jusqu'aux 24 derniers mois. Vous pouvez également télécharger vos relevés ou attestations au format PDF sur votre mobile. Si vous avez écrit à la Caf ou fait une démarche en ligne, l'application mobile vous permet de suivre **l'avancement de votre dossier et d'être informé à chaque connexion** en cas d'éléments manquants.

Côté sécurité, vos identifiants vous sont demandés à chaque ouverture de l'application. Ainsi, en cas de perte ou de vol de votre smartphone, personne ne pourra accéder aux données de votre compte.

Vos démarches réalisées sur l'application mobile sont immédiatement prises en compte par votre Caf.

### À NOTER



#### Pourquoi donner ses coordonnées à la Caf ?

Votre Caf vous propose de plus en plus de services en ligne sur le Caf.fr et l'appli mobile «Caf - Mon Compte». Pour bénéficier de tous ces services, recevoir des alertes et des informations sur vos demandes et vos paiements, **communiquez à votre Caf votre adresse mail et votre numéro de portable**.

**Saisissez ces informations en quelques clics directement dans Mon Compte.**